



Services du matériel et des
acquisitions, 200, rue Kent,
poste 9W087, Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

FP802-150177

Le 30 novembre 2015

Objet : Appel d'offres : FP802-150177

Titre : AMÉLIORATIONS AU PORT DE BATCHAWANA (ONTARIO)

ADDENDA : N° 2

Pour donner suite aux documents de l'appel d'offres ci-dessus qui ont été publiés précédemment sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement, Achatsetventes.gc.ca, l'addenda n° 2 est par les présentes publié.

Pêches et Océans Canada

Date de clôture des soumissions : Le 3 décembre 2015

Heure : 14 h (heure normale l'Est)

N° de dossier : FP802-150177

-
- Q. 1 Procédures environnementales, page 12, section 1.6.1 – L'équipement de construction ne peut être utilisé que sur terre. Certains travaux devront peut-être être réalisés à partir d'une barge. L'excavation en vue de l'installation d'un matelas de pierre du côté nord du quai ne peut être effectuée depuis le rivage.**
- R. 1 Procédures environnementales, page 12, section 1.6.1 – L'équipement de construction ne peut être utilisé que sur terre. Certains travaux devront peut-être être réalisés à partir d'une barge. L'excavation en vue de l'installation d'un matelas de pierre du côté nord du quai ne peut être effectuée depuis le rivage.**
- Q. 2 Améliorations du port, page 22, section 3.2.3 – L'enrochement de protection doit être durable et fait de calcaire abattu. La matière rocheuse disponible dans la région est plutôt du granite. Le granite satisferait aux autres exigences énoncées, mais il est plus dense. Trente tonnes de granite ne couvriront pas la même superficie identique que trente tonnes de calcaire. Est-ce que le granite est acceptable? Faudrait-il changer les quantités énoncées dans la soumission?**
- R. 2 Remplacer la spécification 31 53 13, partie 3, section 3.1.2.2.3 par ce qui suit : Exempt de fissures, de joints et d'autres défauts qui pourraient nuire à la durabilité. La perte d'abrasion de Los Angeles déterminée au moyen des procédures de la norme ASTM ne doit pas excéder 35 %. L'enrochement de protection doit être durable et fait de calcaire ou de granite abattu; l'ardoise et le schiste ne sont pas acceptables. Les quantités énoncées dans le tableau des prix unitaires sont des estimations, et le paiement sera ajusté en fonction du matériel utilisé (que la quantité soit inférieure ou supérieure aux données du tableau).**
- Q. 3 Pour les projets réalisés dans l'eau, faut-il s'adresser à vous ou au ministère des Richesses naturelles de l'Ontario? Est-ce qu'il y a un coût?**

R. 3 Pêches et Océans Canada obtiendra tous les permis et toutes les approbations nécessaires pour la réalisation des travaux.

Merci.

Nancy L. Stanford

Agente principale de négociation des marchés

Services du matériel et des acquisitions

Pêches et Océans Canada

200, rue Kent, poste 9W087

Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Tél. : 613-996-1550

Courriel : nancy.stanford@dfo-mpo.gc.ca